



Congrès

A2223-CO-03

Rapport sur la situation financière de l'AREQ

Les 5, 6, 7 et 8 juin 2023

RAPPORT SUR LA SITUATION FINANCIÈRE DE L'AREQ

Comme prévu à l'article 8.05 b) des statuts et règlements de l'AREQ, la personne à la trésorerie a la responsabilité de présenter les rapports financiers au conseil exécutif, au conseil d'administration, au conseil national et au Congrès. C'est pourquoi nous déposons ce rapport aux membres du Congrès de 2023.

C'est la firme Raymond Chabot Grant Thornton qui a assumé l'audit annuel de nos livres. On peut ainsi lire dans le dernier rapport de l'auditeur indépendant l'opinion suivante :

« À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'Association au 31 août 2022 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif. »

Il est bon de rappeler que les statuts et règlements donnent au conseil national le pouvoir de nommer la firme de vérification comptable et d'adopter le projet de budget proposé par le conseil d'administration. En outre, ils confient au conseil d'administration l'adoption des états financiers et mandatent le conseil exécutif pour l'administration des biens de l'Association.

L'Association est constituée en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels. Cette loi lui permet, contrairement aux autres modes de constitution, d'établir une organisation vraiment démocratique avec un Congrès qui exerce l'autorité suprême. C'est aussi la raison qui explique que l'Association possède un budget unique dont une partie est décentralisée dans les régions et les secteurs. Si les statuts nous obligent à confier à une firme extérieure le travail de vérification comptable des livres de l'Association, la responsabilité de vérifier les comptes des régions et des secteurs appartient au conseil exécutif comme administrateur des biens de l'Association. Rappelons toutefois que les personnes en responsabilité dans les régions et les secteurs sont redevables auprès des membres et des instances nationales de leur administration.

Des changements à plusieurs niveaux

Au cours des deux dernières années, plusieurs changements ont été apportés qui ont eu une incidence sur les finances de l'Association. Mentionnons entre autres les mouvements au sein du personnel, notamment par le départ à la retraite de plusieurs ressources et l'arrivée de nouvelles personnes pour les remplacer. Nous avons poursuivi notre collaboration pour la réalisation du projet spécial Liratoutâge et réalisé une recherche sur la problématique de la relève.

Si la pandémie nous a aussi obligés au télétravail et a rendu impossible la tenue des instances en présentiel pendant plusieurs mois, elle nous a aussi permis de découvrir une autre façon de travailler et de nous réunir en réduisant les déplacements. Nous avons également réalisé une campagne publicitaire pour mieux faire connaître l'AREQ auprès des membres et de la

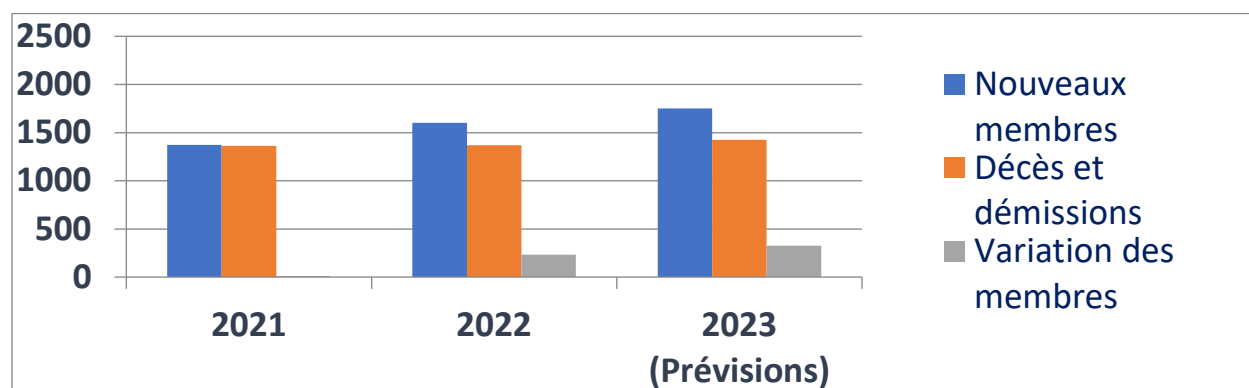
population et avons signé une entente avec la firme NOVUM qui permet des consultations juridiques pour les membres de l'AREQ. C'est aussi au cours de ces deux dernières années que nous avons réaménagé la salle Laure-Gaudreault pour la tenue de rencontres en vidéoconférence.

L'AREQ est confrontée à de nombreux défis. Certains, dont le vieillissement, la difficulté d'accroître le nombre de membres, la décroissance de certains secteurs, le regroupement de plusieurs d'entre eux et l'absence de relève dans certains conseils sectoriels ou comités commandent une attention particulière et la recherche de solutions.

Le conseil exécutif, épaulé par une direction générale efficace, a toujours su relever les défis et continuera certainement à proposer aux différentes instances des solutions pour ceux à venir. Rappelons que c'est la cotisation des membres qui alimente le fonds général et les six autres fonds de l'AREQ. C'est dans cet esprit qu'au cours des deux dernières années, le conseil national a adopté des politiques d'encadrement du fonds de visibilité, du fonds de solidarité et du fonds d'aide juridique.

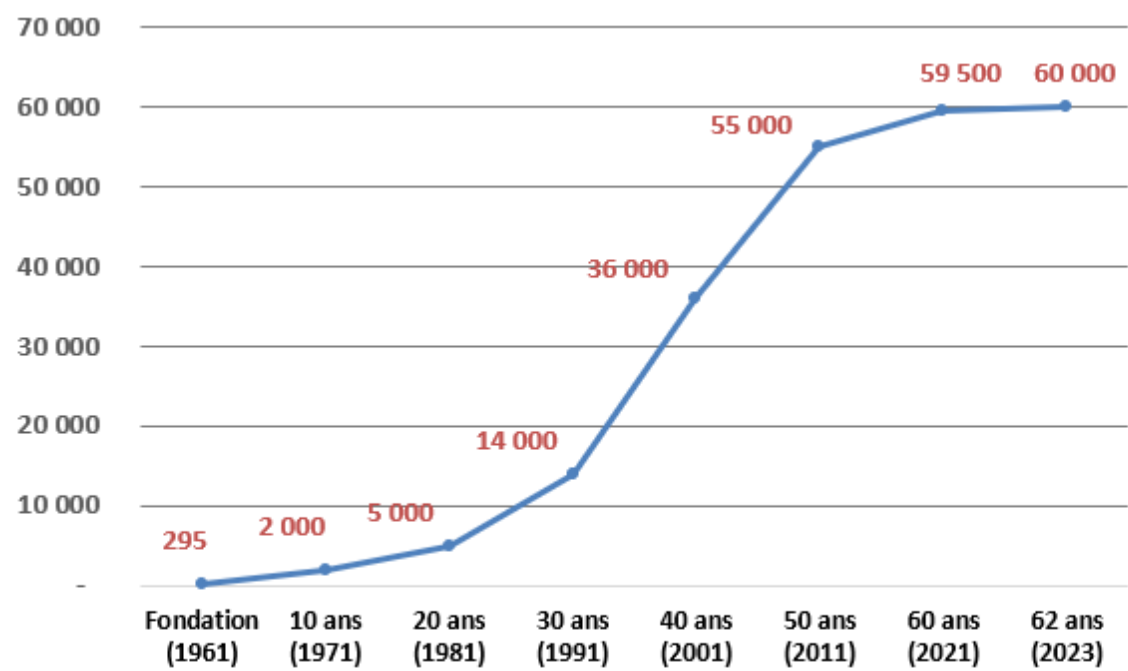
Pour mieux vous situer par rapport à notre situation financière, veuillez vous référer aux tableaux et aux graphiques suivants.

Variation des membres



	Année	Nombre de membres	Nouveaux membres	Décès et démissions	Variation des membres
Au 31 août de chaque année	2021	59459	1372	1363	9
	2022	59691	1600	1368	232
Prévisions	2023	60016	1750	1425	325

Nombre de membres

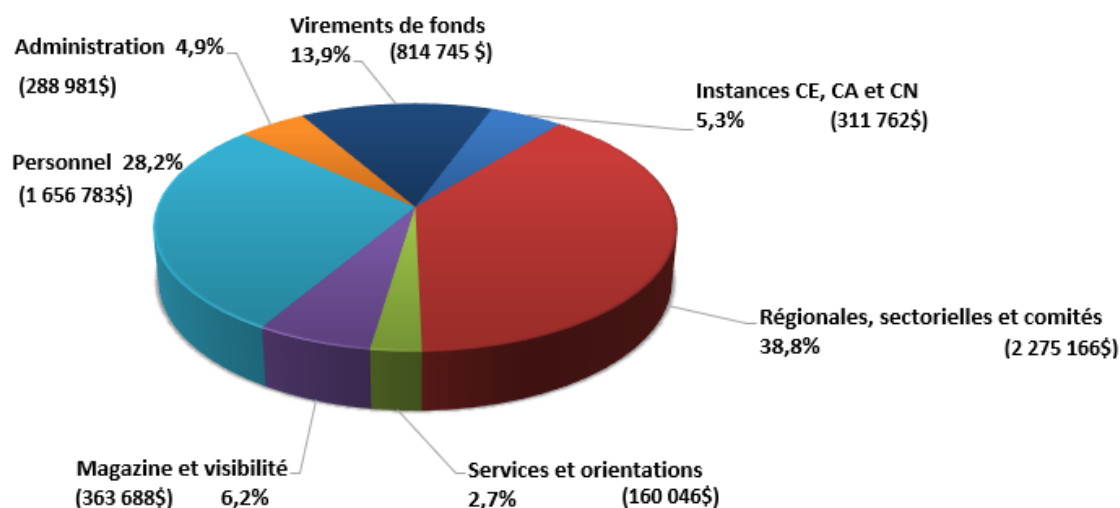


Progression des revenus de cotisation

Au 31 août de chaque année		Augmentation annuelle
2021	5 770 774 \$	56 575 \$
2022	5 798 300 \$	27 526 \$
2023 (prévisions)	5 843 000 \$	44 700 \$

Répartition des charges

(moyenne des années 2021 et 2022)



Évolution des soldes de fonds

pour l'exercice terminé le 31 août 2022

Description	Fonds général	Fonds de sessions de préparation à la retraite	Fonds de Congrès AREQ	Fonds de Congrès CSQ	Fonds de visibilité	Fonds de solidarité	Fonds de défense juridique	Total
Solde au début	5 285 740 \$	97 459 \$	935 561 \$	44 727 \$	565 487 \$	142 194 \$	601 289 \$	7 672 457 \$
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	480 114 \$	(9 801) \$			(474 627) \$	(7 000) \$	(275 356) \$	(286 670) \$
Virements interfonds	(480 114) \$		263 946 \$	20 000 \$	56 015 \$	11 511 \$	128 642 \$	- \$
Solde à la fin	5 285 740 \$	87 658 \$	1 199 507 \$	64 727 \$	146 875 \$	146 705 \$	454 575 \$	7 385 787 \$